

Présentation aux Parents d'élèves du Conseil Municipal des Enfants

L'objectif premier de ce CMJ est de permettre aux enfants de devenir des citoyens responsables, conscients de leurs droits et devoirs. C'est un outil de citoyenneté démocratique qui vise la jeune population afin de lui permettre de participer à la gestion des affaires de la ville. Les jeunes conseillers doivent agir sur leur environnement en étant les acteurs dans la mise en œuvre de projets communs.

- Pour un bon fonctionnement, le CMJ se doit d'être :
- Un lieu d'expression et d'écoute,
- Un lieu d'apprentissage de la citoyenneté,
- Un lieu d'action,
- Un lieu de dialogue et d'échange avec les représentants politiques (maire, élus)

Ce dispositif doit également permettre d'instaurer et de développer un dialogue intergénérationnel, favorisant l'expression de tous et de tous âges. Enfin, les conseils municipaux des enfants et des adultes doivent garder un lien privilégié pour maintenir une cohérence d'orientation politique.

1 - Les objectifs

L'objectif premier de ce CMJ est de permettre aux enfants de devenir des citoyens responsables, conscients de leurs droits et devoirs. C'est un outil de citoyenneté démocratique qui vise la jeune population afin de lui permettre de participer à la gestion des affaires de la ville. Les jeunes conseillers doivent agir sur leur environnement en étant les acteurs dans la mise en œuvre de projets communs.

- Pour un bon fonctionnement, le CMJ se doit d'être :
- Un lieu d'expression et d'écoute,
- Un lieu d'apprentissage de la citoyenneté,
- Un lieu d'action,
- Un lieu de dialogue et d'échange avec les représentants politiques (maire, élus)

Ce dispositif doit également permettre d'instaurer et de développer un dialogue intergénérationnel, favorisant l'expression de tous et de tous âges. Enfin, les conseils municipaux des jeunes et des adultes doivent garder un lien privilégié pour maintenir une cohérence d'orientation politique.

2 - La pédagogie

A travers la mise en place du CMJ, les acteurs de ce dernier poursuivront les objectifs suivants:

Permettre aux enfants provillois d'évoluer au sein de leur ville en les aidant à devenir des citoyens responsables et à participer à la vie de leur commune.

- Mettre en place un moyen d'expression et d'action pour la jeune génération en lui donnant les possibilités d'être entendue et de voir son projet se concrétiser,
- Permettre aux enfants de prendre des décisions collectives tout en tenant compte de l'avis d'autrui,
- Permettre aux enfants élus d'être informés, consultés et impliqués dans certains projets communaux, Favoriser la reconnaissance des jeunes conseillers,
- Favoriser le dialogue entre les élus du conseil municipal et les jeunes conseillers en prenant en compte leurs idées lors des décisions concernant la Ville.

Permettre aux enfants élus de s'impliquer sur leur commune.

- Les amener à déterminer des priorités, des projets communs, en leur donnant des méthodes de travail en groupe,
- Contribuer à la formation d'un citoyen actif, au présent comme au futur, en lui permettant d'agir pour les autres,
- Développer les compétences des enfants par la mise en place et la réalisation de projets communs,
- Apprendre à l'enfant en tant qu'acteur à participer, à gérer et à s'investir sur la durée d'un projet afin d'acquérir le savoir-faire qui s'y rattache, préparer et mener un projet à terme,
- Développer le partenariat avec les acteurs locaux,
- Mettre en place des outils pédagogiques facilitant le lien avec les électeurs.

Prendre en compte la parole des jeunes conseillers

- Donner la possibilité aux enfants d'argumenter,
- Développer leur esprit et leur force de conviction,
- Développer leurs compétences : Savoir écouter, choisir, respecter l'autre, être le représentant ou le porte-parole de ses électeurs, être responsable.

Sensibiliser les enfants à la citoyenneté

- Aider les enfants à gérer leur engagement individuel et collectif,
- Définir des règles de fonctionnement au sein du conseil,
- Développer la notion de solidarité et d'éco-citoyenneté.

3 - L'Élection du Conseil des jeunes

Voir règlement du conseil municipal

4 - L'Equipe d'encadrement

Le conseiller délégué à la jeunesse

Il est l'interlocuteur principal des jeunes.

Il est le responsable opérationnel de la mise en œuvre du conseil.

Il a pour missions principales :

- Participer à l'élaboration du C.M.J et sa mise en place,
- Assurer le fonctionnement et l'organisation générale du conseil,
- Garantir le respect des règles déontologiques,
- Guider les enfants dans leurs relations autant avec les élus adultes qu'avec les jeunes conseillers municipaux,
- aider à définir les grandes orientations et les objectifs du conseil
- assurer l'interface avec le Maire, ses collègues élus et les services municipaux
- créer des échanges, débattre et partager avec les jeunes conseillers, veiller au respect des valeurs de démocratie, de laïcité, de solidarité, de tolérance, du droit à l'expression et des devoirs lors des débats

Il est soutenu dans cette fonction par la conseillère déléguée à la vie scolaire

Les animateurs du service enfance-animation-sport

Ils ont pour missions :

- Aider les enfants à organiser leur travail en groupe au sein de commissions et à progresser dans leur réflexion,
- Susciter et inciter l'échange entre les jeunes conseillers et répondre à leurs interrogations concernant l'avancement de leurs projets, veiller à l'échéance de leur projet et créer toutes les conditions pour qu'ils progressent dans leur production,
- Participer à la rédaction et à la mise en forme des documents/projets au sein du C.M.J,
- Aider progressivement les jeunes conseillers à tendre vers une forme d'autonomie.

5- L'implication des parents des conseillers comme moyen de réussite du Conseil Municipal des jeunes

Les parents doivent avoir conscience de l'investissement et des contraintes que représentent la participation de leur enfant au CME.

- Leur rôle est d'aider et d'encourager les enfants dans leur réflexion,
- D'accepter de conduire leur enfant aux réunions du CMJ et sorties organisées par la municipalité

6- les échéances de la mise en place

.....: **date limite** de récupération des dossiers de candidature et des règlements de CME signés

.....: campagne électorale

.....: élections du conseil municipal des enfants